

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1113-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

— monsieur Ingo Kolboom

est nommé chevalier de l'Ordre national du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

45417

Gouvernement du Québec

### Décret 1114-2005, 23 novembre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil de la fédération et à la conférence des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux avec les dirigeants des organisations nationales autochtones qui se tiendront à Kelowna, en Colombie-Britannique, les 24 et 25 novembre 2005

ATTENDU QUE se tiendra à Kelowna, le 24 novembre 2005, une réunion du Conseil de la fédération;

ATTENDU QUE se tiendra également à Kelowna, les 24 et 25 novembre 2005, une rencontre des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux avec les dirigeants des organisations nationales autochtones;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre délégué aux Affaires autochtones et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la réunion du Conseil de la fédération et à la conférence des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux avec les dirigeants des organisations nationales autochtones qui se tiendront à Kelowna, en Colombie-Britannique, les 24 et 25 novembre 2005;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

— monsieur Geoffrey Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones;

— monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

— monsieur Mario Lavoie, conseiller spécial, cabinet du premier ministre;

— monsieur Jean Quenneville, attaché politique, cabinet du premier ministre;

— monsieur Hugo D'Amours, attaché de presse, cabinet du premier ministre;

— monsieur André Maltais, secrétaire général associé aux Affaires autochtones;

— monsieur Camille Horth, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;